

# NEWSLETTER ENFANCE – JEUNESSE 12 / 2017

Bonjour, nous vous remercions d'être inscrits à la newsletter enfance jeunesse de la commune.

Vous pouvez y retrouver toute l'actualité du service.

Sommaire de la newsletter 12 : les vacances de Noël-Nouvel-An / les prochains centre de vacances / tarification 2018 / mercredis récréatifs 2018 / le service aux familles

## \*\*\*\* VACANCES DE NOEL-NOUVEL AN \*\*\*\*

La commune de Chéreng pourra accueillir les enfants de Baisieux au centre de loisirs qu'ils organisent du 26 décembre au 05 janvier 2018, dans la limite des places disponibles.

Le tarif Chérengois sera appliqué aux familles basiliennes. Plus d'informations et inscriptions en mairie de Chéreng : 03.20.41.37.19

## \*\*\* LES PROCHAINS CENTRE DE VACANCES \*\*\*

Le prochain centre de loisirs-petites vacances- se déroulera du 26 février au 09 mars 2018.

Dates d'inscription : du 10 au 24 janvier 2017.

Retrouvez le calendrier d'inscription sur le site :

[https://www.mairie-baisieux.fr/sites/default/files/fichiers/jeunesse/CALENDRIER\\_D%27INSCRIPTION\\_2017\\_2018.pdf](https://www.mairie-baisieux.fr/sites/default/files/fichiers/jeunesse/CALENDRIER_D%27INSCRIPTION_2017_2018.pdf)

## \*\*\* TARIFICATION 2018 \*\*\*

Une nouvelle tarification sera applicable à compter du 01 janvier 2018 :

[https://www.mairie-baisieux.fr/sites/default/files/pdf/tarifs\\_2017\\_2018.pdf](https://www.mairie-baisieux.fr/sites/default/files/pdf/tarifs_2017_2018.pdf)

Merci de bien vouloir nous déposer votre avis d'imposition 2017 sur les revenus 2016 de votre foyer pour le **10 décembre**.

Ces derniers seront appliqués pour tous les services à compter du 01 janvier 2018. Sans enregistrement de ces derniers, la tarification sera par défaut la tranche 5.

Le service aux familles reste à votre disposition : [servicesauxfamilles@mairie-baisieux.fr](mailto:servicesauxfamilles@mairie-baisieux.fr)

Pour rappel, le tarif basilien s'applique (sur présentation d'un justificatif) :

- aux enfants dont un des deux parents au moins réside sur la commune soit en charge du paiement du service
- aux enfants en famille d'accueil
- aux enfants scolarisés sur la commune

## \*\*\*\* MERCREDIS RECREATIFS 2018 \*\*\*\*

Les mercredis récréatifs reprendront le mercredi 10 janvier.

Sur votre kiosque, il vous faudra procéder à l'inscription de votre enfant sur la période de janvier à juillet 2018, même si sa participation antérieure a été enregistrée. La procédure d'inscription est disponible :

[https://www.mairie-baisieux.fr/sites/default/files/fichiers/jeunesse/inscription\\_kiosque\\_famille\\_mercredis\\_r%C3%A9cr%C3%A9atifs.pdf](https://www.mairie-baisieux.fr/sites/default/files/fichiers/jeunesse/inscription_kiosque_famille_mercredis_r%C3%A9cr%C3%A9atifs.pdf)

Les inscriptions seront possibles à compter du **lundi 01 janvier 2018** sur votre kiosque famille ou à l'accueil de la mairie. Concernant le **mercredi 10 janvier**, vous aurez la possibilité d'inscrire vos enfants jusqu'au 05 janvier à midi.

Attention, comme indiqué précédemment, sans déclaration de vos revenus le tarif appliqué sera celui de la tranche 5.

Nous vous recommandons de nous les envoyer au plus vite à l'adresse suivante : [servicesauxfamilles@mairie-baisieux.fr](mailto:servicesauxfamilles@mairie-baisieux.fr) et AVANT TOUT PAIEMENT.

En effet, le remboursement des factures enregistrées ultérieurement en tranche 5 sera impossible.

## \*\*\*\* VOTRE SERVICE AUX FAMILLES EVOLUE ! \*\*\*\*

Nous vous rappelons que le service aux familles se tient à votre disposition. Il a pour objectif de vous accompagner durant toute votre fréquentation des services municipaux. (accueils de loisirs, scolarité et bibliothèque)

Vous avez la possibilité de déposer vos documents à l'accueil de la mairie aux périodes d'ouverture. Le service sera suivi par un nouvel interlocuteur, disponible le vendredi en période scolaire de 8h30 à 12h15 (accueil physique et téléphonique) et de 13h30 à 16h15 (accueil téléphonique).

Ses coordonnées :

Alexandre LEMOINE

Mail : [servicesauxfamilles@mairie-baisieux.fr](mailto:servicesauxfamilles@mairie-baisieux.fr)

Téléphone : 06.72.26.79.74

Nous vous rappelons que votre dossier doit être complet et mis à jour avant toute inscription aux accueils de loisirs. En effet, et notamment pour l'enregistrement de vos revenus, nous ne pourrions effectuer de remboursement ultérieurement.

Si vous ne souhaitez plus recevoir la newsletter, merci de le signaler à [servicejeunesse@mairie-baisieux.fr](mailto:servicejeunesse@mairie-baisieux.fr)

Un renseignement sur les accueils de loisirs : [servicejeunesse@mairie-baisieux.fr](mailto:servicejeunesse@mairie-baisieux.fr), [servicesauxfamilles@mairie-baisieux.fr](mailto:servicesauxfamilles@mairie-baisieux.fr), [coordonateurjeunesse@mairie-baisieux.fr](mailto:coordonateurjeunesse@mairie-baisieux.fr)

Site de la mairie : <http://www.mairie-baisieux.fr/>

Détenteurs d'un compte facebook ? N'hésitez pas à visiter la page de la mairie (<https://www.facebook.com/mairiedebaisieux>) et de cliquer sur "J'aime".

Baisieux est également présente sur twitter

Retrouvez toutes les newsletters sur le site de la mairie : <http://www.mairie-baisieux.fr/newsletter>

**Horaires d'ouverture de la mairie** du lundi au samedi de 8h30 à 12h15 et le mercredi toute la journée de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h15

